

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.062

**Camping
communautaire :
approbation des
tarifs exceptionnels
dans le cadre du
Festival Punk In
Drublic le 8 mai
2019 à La Nef**

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2019**

Secrétaire de séance : Véronique DE MAILLARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Monique CHIRON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Gérard ROY

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Jean-Marc CHOISY, Karen DUBOIS, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.062**

TOURISME ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

CAMPING COMMUNAUTAIRE : APPROBATION DES TARIFS EXCEPTIONNELS DANS LE CADRE DU FESTIVAL PUNK IN DRUBLIC LE 8 MAI 2019 A LA NEF

Par délibération n°448 du 18 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé les tarifs du camping du plan d'eau pour la saison 2019 et notamment la mise en place de frais de dossiers.

Ces frais reposent sur deux montants différents afin d'être relativement proportionnés aux montants des contrats qui correspondent à deux catégories :

- Les frais sur les emplacements et aire de camping-car : 3 € par contrat (hors forfait longue durée et forfait de groupes) ;
- Les frais sur les locations de mobil-homes, forfaits longue durée, groupe d'enfants encadrés et forfaits saisonniers qui demandent plus de temps de travail : 8 € par contrat.

Une demande de partenariat avec La Nef, salle de musiques actuelles sur le GrandAngoulême, qui accueille le 8 mai le festival "Punk in Drublic", a été formulée afin de proposer au public, comme aux bénévoles associés à l'événement, des tarifs préférentiels.

Exonération des frais de dossier

Il est proposé d'appliquer une exonération sur les frais de dossier des festivaliers et personnes impliquées dans le festival "Punk in Drublic".

Remise sur l'hébergement

En complément, il pourra être accordé des remises spécifiques pour les hébergements des bénévoles et équipes techniques impliquées dans ce festival.

Une remise de -15% sur la location stricto sensu (hors prestations optionnelles et taxe de séjour).

Justificatifs à produire :

Pour l'accueil des participants à ce festival, l'exonération des frais de dossiers et/ou la remise sur l'hébergement ne seront accordés que sur présentation d'un justificatif : courrier, mail, réservation, liste des participants, billets d'entrée, ou toute autre preuve de participation au festival.

Je vous propose donc :

D'APPROUVER les tarifs applicables aux participants au festival « Punk in Drublic » organisé par La Nef le 8 mai 2019.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 avril 2019

Affiché le :

10 avril 2019

ANNEXE

Tarifs applicables dans le cadre du partenariat avec La Nef à l'occasion du Festival Punk In Drublic

1/ Pour l'équipe technique et/ou les bénévoles

Après vérification auprès de La Nef de l'identité des personnes :

- Exonération des frais de dossiers (8 euros pour les locatifs et 3 euros pour les emplacements)
- Et réduction de 15% sur les locatifs (hors options, prestations et taxe de séjour).

Tarifs alors appliqués :

EMPLACEMENTS	Tarif normal une nuit en Avril	15%	Tarif applicable après remise
Forfait Tente 1 emplacement, 1 adulte, 1 véhicule	6,50 €	0,97 €	5,53 €
Forfait Caravane 1 emplacement, 1 caravane, 2 adultes, 1 véhicule, 1 branchement électrique	16,50 €	2,47 €	14,03 €
Forfait Camping-Car sur Aire de Camping- Car 1 camping-car, 2 adultes	7,50 €	1,12 €	6,38 €

HEBERGEMENT EN MOBIL-HOMES	Tarif normal une nuit en Avril (location 2 nuits minimum)	15%	Tarif applicable après remise
ASTRIA 2 personnes	39,00 €	5,85 €	33,15 €
LOGGIA 4 personnes	63,00 €	9,45 €	53,55 €
HELIOS ou VISIO 4 / 6 personnes	69,00 €	10,35 €	58,65 €
GRANDO 7 personnes	85,00 €	12,75 €	72,25 €

2/ Pour les festivaliers

Sur présentation d'un justificatif de participation au festival :

- Exonération des frais de dossiers (8 euros pour les locatifs et 3 euros pour les emplacements).